

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 28
Votants : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à 19H,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 20 septembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Susy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE
PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Pouvoirs : Natalie HENNER à Cédric MOREL, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste FEUGIER, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN, Jean Paul CLARET à Susy REY

CONSIDERANT que dans le cadre d'une bonne gestion du service public il a été mis en place en 2015 un partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse (PnrC) qui a porté sur les services suivants :

- développement économique, avec la mutualisation du poste de chargé de mission économie,
- tourisme,
- entretiens des sentiers de randonnée avec l'intervention des agents nature.

ETANT DONNE que cette démarche rentre dans le cadre de la mutualisation demandée par l'Etat, il est donc proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur l'avenant à la convention en annexe.

Le Bureau syndical du PnrC s'est positionné favorable lors de sa séance du 6 juin 2016.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **PROROGÉ** la convention avec le PnrC par avenant pour l'année 2016
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Parc naturel régional de Chartreuse.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 29 septembre 2016,



Le Président

Denis SEJOURNE

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2016/n°34

**Objet : Avenant à la Convention de partenariat avec la Communauté de Communes
Cœur de Chartreuse pour 2016**

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PERRET Jacques
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	MARO Bernard
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri	
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
	STOCKHAUSEN-VALERY Grégory
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

**Objet : Avenant à la Convention de partenariat avec la Communauté de Communes
Cœur de Chartreuse pour 2016**

Rappels

Le Parc avait agi pour anticiper les effets de la loi de décembre 2010, portant réforme de l'intercommunalité, en impulsant la création d'une communauté de communes « cœur de Chartreuse », innovante par son caractère interdépartemental.

L'objectif visait à doter la Chartreuse d'un cadre et de moyens permettant de développer la vitalité économique et la qualité de vie au cœur du Parc, en s'appuyant sur la valorisation et la préservation des ressources, en cohérence avec sa charte qui vise à ce que la Chartreuse reste un territoire « fonctionnel » et vivant.

Le Parc a accompagné ce processus de construction qui a abouti en janvier 2014 à la création de cette intercommunalité, dont le centre de gravité coïncide avec celui du Parc. En 2015, afin d'articuler davantage les politiques de chacune des structures concernées avec le projet du Parc de Chartreuse et de renforcer les partenariats, Par cet communauté de communes cœur de Chartreuse ont signé une convention de partenariat. Elle a permis en 2015 la mise à disposition du Parc à la communauté de communes Cœur de Chartreuse de services de développement économique, agri-environnementaux et d'entretiens des sentiers de randonnée.

En vertu de son article 3, cette convention annuelle peut être prorogée par avenant.

Après en avoir le Bureau Syndical DECIDE :

- ***De proroger la convention par avenant pour l'année 2016 sur les services suivants :***
 - ***Développement économique***
 - ***Tourisme***
 - ***Entretien des sentiers de randonnée***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et notamment la signature de l'avenant à la convention.***

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 11/7/2016



